La grève des transports et des services publics parisiens

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

La grève est générale aussi dans les services du gaz, de l'électricité, de l'eau et de l'air comprimé, mais des dispositions ont été prises pour que les Parisiens, pour l'instant tout au moins, ne souffrent pas de l'arrêt du travail.

Le service de sécurité ainsi que les services de santé sont assurés et les malades n'auront pas à souffrir d'un arrêt dans leurs soins.

Ajoutons que le personnel de la voirie a suivi le mouvement. Les balayeuses et arroseuses automobiles ne sont pas sorties des garages et la chaussée n'est pas nettoyée. L'enlèvement des ordures ménagères n'est pas non plus assuré.

Le ministère de l'Intérieur a pris des mesures pour que l'ordre ne soit pas troublé. Des piquets de gardes mobiles sont disséminés dans Paris, principalement devant les dépôts d'autobus et les bouches de certaines stations de métro.

LE GOUVERNEMENT arrête les mesures nécessaires au maintien de l'ordre

Paris, 29. — Une conférence interministérielle a réuni ce matin, à l'Hôtel Matignon à 10 h. 30, sous la présidence de M. Camille Chautemps, MM. Léon Blum, vice-président du Conseil ; Daladier, ministre de la Défense Nationale ; Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur et Paul Faure, ministre d'Etat.

Les membres du gouvernement ont arrêté les mesures nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre et le fonctionnement des services publics.

Ces mesures seront communiquées aux autres membres du gouvernement au cours du Conseil de Cabinet prévu pour 15 h. 30.

La Conférence interministérielle a pris fin à 12 heures. Les ministres en quittant l'Hôtel Matignon, se sont refusés à toute déclaration.

Par ailleurs, le ministre de l'Intérieur a conféré, ce matin avec le général Bourret, commandant de la région militaire de Paris.

DÉCLARATION DE M. CHAUTEMPS

A l'issue de la conférence ministérielle M. Camille Chautemps, interrogé par les journalistes, a fait la déclaration suivante :

« La situation créée par la grève des Services publics est sérieuse, mais le gouvernement est résolu à y faire face avec la plus grande vigueur. En aucun cas, il ne saurait admettre une interruption des services indispensables à la vie de la nation. En outre la grève actuelle a été déclenchée dans des conditions qui ne laissent aucun doute sur les intentions de ses auteurs.

» Le mouvement s'est en effet déclaré au moment même où le ministre de l'Intérieur venait de donner des assurances formelles aux intéressés et où je leur avais accordé moi-même une audience pour ce matin. Ainsi le grave désordre social qui a été délibérément provoqué est imposé injustement toute la population parisienne ne trouve aucune excuse dans un motif corporatif quelconque.

» Je fais appel au calme de la population comme à la réflexion des agents des services publics qui se sont laissé entraîner dans une défaillance coupable. Les uns et les autres doivent être certains que le gouvernement saura remplir son devoir et assurera, en tenant de toute résistance, la reprise des services et le maintien de l'ordre public ».

M. Chautemps refuse de recevoir des délégations

Une délégation des agents en grève s'était présentée à l'Hôtel Matignon au cours des délibérations ministérielles. Le président du Conseil lui a fait dire qu'il ne la recevrait pas avant que le travail ait repris.

Une délégation de la Confédération générale du Syndicat professionnel s'est présentée également à l'Hôtel Matignon où d'ailleurs, elle n'a pas été reçue. Cette délégation était venue protester contre la grève qu'elle estime illégale et qui lèse gravement les intérêts de la région parisienne.

Il n'y a pas eu de délibération ministérielle la nuit dernière

L'information parue dans un journal du matin suivant laquelle les ministres et sous-secrétaires d'Etat auraient délibéré au cours de la nuit dernière, à l'Hôtel Matignon, est dénuée de tout fondement.

Un démenti du Ministre de l'Intérieur

Le ministre de l'Intérieur a démenti formellement l'information parue dans un journal du soir, suivant laquelle il se serait entretenu ce matin avec le général Bourret, commandant de la région militaire de Paris, des mesures d'ordre à prendre en raison de la grève des services publics. En réalité, la visite du général Bourret n'avait aucun rapport avec les événements en cours.

LE PRÉFET DE LA SEINE EXPOSE LES CAUSES DU MOUVEMENT

La brusque cessation du travail dans les divers services de la Ville de Paris a causé une pénible impression à l'Hôtel de Ville. Une délégation du comité intersyndicale des services publics avait demandé, hier, audience au préfet de la Seine, qui la lui avait accordée. Il n'était pas alors question de grève. Les délégués se sont donc présentés ce matin et ont été reçus.

M. Villey, a déclaré à l'issue de cette entrevue :

» J'avais pris un engagement et je l'ai tenu entre ma promesse et l'heure de la réception, la situation s'est profondément modifiée. Dans ces conditions, j'ai déclaré aux délégués que je n'accepterais d'engager des conversations que lorsque le travail sera repris.

» Sur les causes de ce mouvement, voici quelques précisions : Au début de l'année, le 31 janvier exactement, le Conseil municipal avait voté une « avance » de 1.800 fr. par an au personnel, sur ce que l'Etat accorderait au sien. Depuis, l'Etat a donné 1.200 fr. à son personnel, ce qui portait l'augmentation totale pour celui-ci à 2.400 francs.

» Comme conséquence, le Conseil municipal a décidé dans sa séance de nuit de lundi dernier d'ajouter 600 francs aux 1.800 fr. déjà votés, ce qui mettait les prisonnels de la Ville au même taux que ceux de l'Etat.

» Les travailleurs municipaux n'acceptent pas cette solution. Ils exigent la même augmentation de 1.200 fr décidée par l'Etat, ce qui porterait en définitive à 3.000 francs le total du relèvement de leurs salaires. La question en est là ».

De leur côté MM. Contenot et Alfred Bour, rapporteurs généraux du personnel, ont déclaré en substance :

« La cause du conflit actuel nous échappe complètement parce que notre délibération du 27 décembre a été prise en conformité des instructions ministérielles.

» Voici d'ailleurs quelles sont ces instructions contenues dans la circulaire N° 173 du Ministre de l'Intérieur, adressée aux préfets :

» J'ai l'honneur de vous faire connaître, d'accord avec le ministre des Finances, que les délibérations des Conseils généraux et des Conseils municipaux, tendant à améliorer également la situation du personnel des collectivités locales, pourront être approuvées à condition que leur décision n'ait pas pour effet de placer les personnels locaux dans une situation plus avantageuse que celle faite aux personnels qui peuvent lui être comparés ».

» Les rapporteurs ont ajouté que, dans ces conditions, c'était aux ministres intéressés de prendre une décision et non pas à l'assemblée municipale, qui n'a fait que suivre strictement leurs instructions ».

La circulation est devenue particulièrement difficile

La grève des services publics a modifié sensiblement la physionomie de Paris ; les autobus ne marchent pas mais la circulation, par contre, est devenue — ce qui pourrait paraître paradoxal — particulièrement difficile.

En effet, tous ceux qui possèdent des voitures s'en servent aujourd'hui et, d'autre part, bon nombre de taxis sont à la disposition du public ; aussi, pour se rendre à leur travail, les Parisiens ont-ils eu recours à eux et il n'a pas été rare de voir, particulièrement dans les quartiers laborieux, jusqu'à 7 et 8 personnes se réunir pour prendre en commun une voiture.

La circulation des automobiles est donc plus intense encore qu'à l'ordinaire et aussi plus lente ? Bien des Parisiens ont dû se rendre à pied à leurs occupations. La distribution du lait s'est effectuée normalement, mais l'enlèvement des ordures ménagères n'a pas eu lieu et, à 10 h., on pouvait voir les poubelles s'aligner en bordure des trottoirs.

La distribution de l'eau, du gaz, de l'électricité, de l'air comprimé, le chauffage urbain ont été normaux grâce à des services de sécurité, mais il est possible, si la grève durait, que, des ce soir, la population soit invitée à restreindre sa consommation.

Le service des pompes funèbres est assuré mais partiellement, c'est-à-dire que seules sont effectuées les mises en bières urgentes et que les inhumations ne sont faites que sur réquisitions.

Le ravitaillement des Halles Centrales s'est effectué normalement

Aux Halles Centrales, le ravitaillement s'est effectué normalement grâce aux camions militaires, mais la perception du prix des places n'a pu être effectuée.

Dans les gares, déclare-t-on, il n'y a actuellement aucun cas de souffrance.

Sur certains points le service d'urgence a été renforcé. C'est ainsi qu'aux abords du dépôt d'autobus qui se trouve à l'angle de l'avenue Mozart et de la rue de l'Assomption, un piquet de gardes mobiles se tient devant les lourdes portes de fer qui sont fermées. Quelques employés de la S.I.C.R.P. attendent, de leurs instructions éventuelles de leur syndicat. Il en est de même aux abords du dépôt de l'avenue de Clichy. Les portes de ce dernier sont également closes, la police veille.

A 10 h. 30 ce matin le mouvement de grève semblait vouloir s'étendre et gagner, disait-on, la province. Enfin on annonce qu'une commission spéciale se réunit à l'Hôtel de Ville afin d'étudier les problèmes posés par le conflit.

Réunion de l'Intersyndicale des Services Publics

Paris, 29. — L'intersyndicale des services publics s'est réunie ce matin au siège de la C.G.T., 213, rue Lafayette, en présence de membres du bureau de la Confédération afin d'examiner la situation.

Aucun communiqué n'a été publié à l'issue de la réunion. Il est vraisemblable qu'une nouvelle conférence aura lieu cet après-midi, afin de poursuivre l'examen de la situation.

Certains immeubles sont gardés par des agents

Paris, 29. — A la fin de la matinée la capitale avait son visage particulier du 1er mai, moins le muguet et le soleil. Beaucoup de piétons forcés dans les rues, de rares taxis bondés. Des clochards habitués à la bienfaisante chaleur du métro stationnent devant les grilles des stations souterraines fermées. Aux carrefours essentiels, devant certains immeubles patronaux, C.P.D.E., etc., se tiennent des agents en permanence.

Bars et restaurants se sont emplis à midi, d'une clientèle inusitée qui ne pouvait se rendre à domicile pendant la pause du déjeuner. On s'arrache les éditions des journaux colportes avec des moyens de fortune.

Devant les immeubles s'alignent des guirlandes de poubelles dégorgeant sur les trottoirs. Les ménagères ont souffert de la faible pression du gaz.

Les renseignements fournis par la Préfecture de Police

La Préfecture de police communique les renseignements suivants sur l'état actuel des grèves :

Sur 30 dépôts appartenant à la S.T.C.R.P., 26 ne sont pas occupés. Dans quatre d'entre eux se tiennent les grévistes. Toutes les portes et issues des locaux sont gardées par la police.

A la Compagnie d'électricité, 14 usines et 28 sous-stations s'emploieraient à assurer le service. A la Compagnie du gaz 14 usines et stations sont en grève. Mais, observant les instructions de leur syndicat, les grévistes assurent le fonctionnement des appareils.

A la Compagnie des eaux, dix réservoirs sont occupés par la police, mais les émissions s'effectuent autant que faire se peut.

Dans les hôpitaux, hospices et maternités, les services fonctionnent normalement. Les services de voirie sont en grève.

La police a fait évacuer des stations de la C.P.D.E. et des usines à gaz

Au début de l'après-midi, la police a fait évacuer à la C.P.D.E. les stations de la rue du Laos, de la rue Boissière, de la rue de Rennes, de la rue d'Aboukir, de l'avenue Trudaine et de la rue de la Chaise ; au gaz, l'usine de Clichy et l'usine de la rue Petrelle.

D'autre part, au cours des tentatives de débauchage dans des magasins d'alimentation, notamment rue du Commerce, cinq arrestations ont été opérées pour entrave à la liberté du travail.

La police a également fait évacuer à 16 h. l'usine à gaz de la Villette ainsi que la station de la C.P.D.E. de la rue de l'Est et la station Italie.

RÉUNION DU CARTEL DES SERVICES PUBLICS

La réunion du cartel des services publics, qui s'est tenue cet après-midi à la C.G.T., rue Lafayette, a pris fin à 16 h. 30. Aucun communiqué n'a été publié à l'issue de cette réunion.

D'autre part, la commission administrative de la C.G.T. se réunira à 20 h. 30 au siège de la Confédération.

Le Conseil de Cabinet

A 15 h. 45, tous les ministres et sous-secrétaires d'Etat étaient réunis en Conseil de Cabinet à l'Hôtel Matignon souffrant, avait tenu à prendre part à M. Pierre Cot, ministre de l'Air, bien que la délibération gouvernementale. M. Campinchi, ministre de la Marine, retenu au Sénat, n'a pu assister au Conseil. Toutefois, il s'était entretenu à la fin de la matinée avec le président du Conseil qui l'avait retenu à déjeuner.

A 18 h. 30, la délibération gouvernementale se poursuit. Les ministres socialistes se sont retirés dans une salle attenante à celle du Conseil pour délibérer. Pendant ce temps les ministres radicaux continuent leur échange de vues.

Les décisions prises

Le Conseil de Cabinet a pris fin à 19 heures.

Le gouvernement a été unanime à estimer qu'il devait assurer, dans les circonstances actuelles, le fonctionnement des services publics.

En conséquence, si l'intersyndicale ne rapporte pas l'ordre de grève, le gouvernement décidera la réquisition du matériel et du personnel pour assurer les services publics chargés de la distribution de l'électricité, de l'eau, du gaz, etc.

D'autre part, le gouvernement a pris des à présent des dispositions pour intensifier l'emploi des camions militaires pour les services des transports.

Durant les trois heures que dura le Conseil de Cabinet, plusieurs ministres comme M. Campinchi, ministre de la Marine, et M. Marius Moutet, ministre des Colonies, qui n'assistaient pas au début de la délibération parce que retenus au Sénat où était discuté le budget de leur administration, arrivèrent au cours du Conseil pour y participer.

D'autres ministres par contre, et notamment M. Marc Rucart, ministre de la Santé publique, quittèrent l'Hôtel Matignon avant la fin de la délibération pour se rendre au Sénat.

M. Léon Blum espère un arrangement rapide

Paris 29 — Après avoir conféré avec les représentants de la C.G.T., M. Léon Blum quitte à 19 h. 45, la présidence du Conseil. Interrogé par un représentant de l'agence « Havas » le vice-président du Conseil déclare qu'il a bon espoir qu'un arrangement interviendra à bref délai.

Unanime, le Gouvernement est résolu « à ne point tolérer » la grève

Paris, 29 — A 19 h. 35, M. William Bertrand sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, a lu le communiqué suivant :

« MM. Camille Chautemps, président du Conseil, et Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, ont exposé au Conseil la situation créée par la grève des services publics. Le gouvernement, conscient de ses responsabilités s'est montré unanimement résolu à ne point tolérer un arrêt dans le fonctionnement des services publics. Il veut espérer que le personnel intéressé, pénètre de ses devoirs particuliers envers le pays et du sentiment de solidarité nationale, fera preuve du sang-froid et de la sagesse nécessaires, en reprenant sans délai le travail. Le Conseil de cabinet a décidé, en tout état de cause, et à l'unanimité, de maintenir l'ordre et d'assurer le fonctionnement indispensable des services publics ».

MM. Camille Chautemps, Paul Faure et Marx Dormoy reçoivent le bureau de la C.G.T.

Paris, 29 — A l'issue du Conseil de cabinet, M. Camille Chautemps, assisté de MM. Paul Faure ministre d'Etat, et Marx Dormoy, ministre de l'Intérieur, a reçu les membres du bureau de la C.G.T.

Il leur a fait part des résolutions prises par le gouvernement en vue de maintenir l'ordre et assurer le fonctionnement des services publics. Il a fait appel « à leur sentiment du devoir civique en vue de mettre immédiatement un terme à une grève qui cause d'importants dommages à la population parisienne et à la nation elle-même ».

L'entretien entre le président du Conseil et les membres du bureau de la C.G.T. qui comprenait MM. Belin, Racamond, Buisson, Raynaud, Bouyer et Bothereau, s'est terminé à 20 h. 25.

Interrogés par les représentants de la presse, les délégués se sont bornés à déclarer qu'ils allaient rendre compte de leur entrevue à la commission administrative de la C.G.T., qui se réunit rue Lafayette à 21 heures.

M. Chautemps confère avec le Préfet de la Seine

M. Camille Chautemps a conféré, après le départ des membres du bureau de la C.G.T., avec M. Villey, préfet de la Seine.

Une délégation des Usines de l'Ouest-Lumière à l'Hôtel Matignon

Tandis que les ministres et sous-secrétaires d'Etat arrivaient à l'Hôtel Matignon pour prendre part au Conseil de Cabinet, une délégation des grévistes de l'Ouest-Lumière de Puteaux s'y présentait, accompagnée d'une délégation des métallurgistes de Puteaux. Ces délégations venaient protester contre l'occupation des usines de l'Ouest-Lumière par des gardes mobiles.

Le Gouvernement fait venir de Brest, une centaine d'officiers et marins spécialistes

Brest, 29 — Pour concourir au fonctionnement des services publics à Paris, un détachement d'une centaine d'officiers et marins mécaniciens, chauffeurs et électriciens, est parti, ce soir, de Brest.

M. Queuille dément la rumeur relative à une grève des cheminots

Le bruit ayant couru en Bourse que, par solidarité, les cheminots déclencheraient une grève, M. Queuille, ministre des Travaux publics, interrogé à ce sujet, a déclaré que, jusqu'à présent, rien ne justifiait cette rumeur.

UNE LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS A M. CHAUTEMPS

M. Louis Férasson, président de la Chambre de Commerce de Paris, a adressé à M. Chautemps, président du Conseil, la lettre suivante :

« Interprète de l'anxiété grandissante et unanimement partagée par ses ressortissants en présence de l'extension systématique du mouvement de grève qui vient d'aboutir à l'arrêt brutal des Services publics concédés de la région parisienne, notre Compagnie se doit de faire entendre au nom des intérêts dont elle a légalement la charge, la protestation la plus énergique contre les perturbations d'un exceptionnel caractère de gravité qui sont délibérément causées à l'ordre public par les Syndicats irresponsables, contre les attaques concertées d'agitateurs professionnels qui atteignent les citoyens français dans leurs droits les plus sacrés.

» La Chambre de Commerce de Paris vous prie instamment, Monsieur le Président du Conseil, au nom des commerçants et des industriels de la capitale, qui lui en font la demande pressante, de leur assurer la protection qu'ils tiennent de la loi quant au respect de la liberté du travail et de la liberté individuelle.

» La paralysie imposée aux entreprises de la région parisienne et les incalculables répercussions économiques de mesures dont le but est indéniablement révolutionnaire, frappent lourdement toute l'économie nationale au moment même où les conclusions du Comité d'enquête sur la production, que vous avez institué, soulignent avec force la nécessité impérieuse de production qui s'impose à la France.

» Aussi bien, la Chambre de Commerce de Paris veut-elle espérer que le gouvernement que vous présidez n'hésitera pas à prendre avec toute la fermeté désirable eu égard aux circonstances actuelles les décisions que nécessite le maintien de l'ordre public.

» Veuillez agréer, etc... ».

La grève a produit au Sénat un sentiment de malaise

La grève des Services publics parisiens a produit au Luxembourg, un sentiment de malaise. Les sénateurs étaient à peu près unanimes à souligner, ce matin, l'inopportunité du geste qu'ont voulu faire les employés municipaux. Sans vouloir apprécier la légitimité des revendications présentées, les membres de la Haute Assemblée, sans distinction de nuances politiques, s'accordaient pour estimer extrêmement fâcheuse une grève des Services publics alors que n'ont pas été épuisés tous les moyens de conciliation prévus par la loi.

On indiquait, au surplus, que le mouvement survient à un moment où le président Chautemps multiplie les preuves de sa volonté d'apaisement et de conciliation et on soulignait combien était regrettable à tous égards une telle coïncidence.

La vigoureuse déclaration de M. Camille Chautemps, connue un peu après 13 heures, a produit une excellente impression.

Une note de la C.F.T.C.

En face de la grève soudainement déclenchée dans les Services publics de la région parisienne, la Confédération française des Travailleurs chrétiens tient dans une note à déclarer qu'elle estime, dans l'intérêt même de la classe ouvrière, qu'une grève ne saurait être déclarée quelque légitimes qu'en soient les motifs en dehors du jeu normal des procédures de conciliation et d'arbitrage.

« Une initiative comme celle prise par l'Intersyndicale cégétiste des Services publics, ajoute la note, ne peut qu'apparaître comme une inadmissible brimade envers la population parisienne et contribuer à élargir le fossé que certains semblent vouloir creuser entre les différentes catégories sociales du pays ».

Les armateurs de Rouen désarment leurs navires

Ils ont déposé des plaintes contre les inscrits en grève

Rouen, 29. — Les armateurs rouennais ont commencé à désarmer plusieurs des trente navires dont les équipages sont en grève depuis lundi dernier. En effet, d'accord avec le Comité central des Armateurs, les maisons d'armement de Rouen ont fait sommation aux inscrits d'avoir à reprendre immédiatement le travail.

En conséquence, les rôles ont été déposés à l'Inscription Maritime et des plaintes ont été déposées contre les inscrits en grève. Par ailleurs, les maisons d'armement de Rouen déposeront des plaintes contre les grévistes et contre leurs syndicats et réclameront des dommages-intérêts pour le préjudice que leur cause l'arrêt de la navigation.

UNE GRÈVE DU GAZ A TOULOUSE RÉGLÉE EN UN JOUR

Toulouse, 29. — A la suite d'un désaccord entre le représentant de la direction et les délégués des ouvriers de l'Usine à Gaz de Toulouse sur l'interprétation de la convention signée entre les deux parties le 8 octobre, le personnel de l'usine s'est mis en grève ce matin à la rentrée des ateliers et a occupé les locaux.

Après une entrevue entre la direction et les délégués ouvriers, le personnel a évacué l'usine à 15 heures.

Un accord mettant fin à la grève est intervenu et le travail reprendra demain matin.

Les pourparlers continueront à Paris en vue de régler le différend qui est à

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES SÉRIE 3
VENDREDI 31 DÉCEMBRE
TIRAGE A DOUAI
9000

Légère baisse du franc à Londres

Londres, 29 — A l'annonce des grèves à Paris, le franc français s'est alourdi ce matin au comptant de 147,15 à 147,21 et à 3 mois de 151,03 à 151,33 par rapport à la livre sterling. Le dollar est coté 4.9970 contre 4.9975. Hier la monnaie canadienne 5.0037 et le franc suisse 21.6175, tous deux échangés mais le florin a failli de 8.985 à 8.9854 ; le mark de 12.4025 à 12.405, le belga a progressé de 29.4525 à 29.45 et la lire de 95.00 à 94.98.

A ARLES, LE CONGRÈS NATIONAL DU PARTI COMMUNISTE A TERMINÉ SES TRAVAUX

La réception d'un télégramme de M. Juan Negrina, provoque une manifestation d'enthousiasme

Arles, 29. — La séance du Congrès communiste s'est ouverte ce matin, à 9 h. 30, sous la présidence de M. Billoux, député marseillais.

Un représentant aveyronnais a exposé la situation des mineurs et des cultivateurs de la région.

M. Parsal, député de la Seine, a revendiqué pour les paysans le même statut social que pour le prolétariat usinier des villes.

M. Granjon a souligné les efforts de propagande non-sectaire des Jeunesses communistes.

Le Président Billoux a été ovationné en annonçant la grève des services publics.

M. Marcel Gitton

M. Gitton a lu son rapport sur l'activité générale du Parti. Sans nommer la direction du Parti S.F.I.O., il lui a reproché d'avoir rompu les pourparlers en vue de l'unité ouvrière.

M. Gitton ajoute : « Le communisme fonde son idéal de justice et de bonheur sur le travail triomphant. Pour bien servir cet idéal, le communiste doit professer l'amour de son métier, devenir un ouvrier modèle, compréhensif des problèmes de la technique et dont la haute qualité professionnelle lui gagne la sympathie de ses camarades. »

« Poursuivons notre marche en avant, conclut-il, donnons à la classe ouvrière le Parti unique qui sera le parti de la victoire. »

L'exposé de M. Gitton est souvent interrompu par de vifs applaudissements.

Un télégramme du Président du Conseil des Ministres d'Espagne

A la fin de la séance, un télégramme de M. Negrin président du Conseil des ministres d'Espagne, arrive au bureau du Congrès. La lecture de ce télégramme provoque une manifestation d'enthousiasme.

La séance est levée à midi.

Jean-Richard Bloch apporte le salut des écrivains

Au cours de la séance de l'après-midi, l'écrivain Jean-Richard Bloch a apporté au Congrès communiste le salut des écrivains invités.

Les rapports de l'après-midi

Arles, 29. — Le Congrès national du Parti communiste termine ses travaux cet après-midi.

M. Gourdeau, rapporteur de la Commission des mandats, fait connaître qu'aucun mandat n'est conteste, mais il signale le nombre peu élevé des délégués et souligne la nécessité d'intensifier la propagande dans les milieux féminins.

La Commission de contrôle, par la voix de M. Clamamus, donne au Congrès un compte rendu financier.

Le sénateur de la Seine indique que tous les chiffres de dépenses et de recettes sont consignés dans une brochure distribuée aux congressistes. Dans cette brochure, tout le monde peut voir que l'origine des ressources du Parti est parfaitement licite. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

M. Soupe, maire de Montreuil, développe son rapport sur l'enfance et déclare qu'une législation sociale pour l'enfance est indispensable, de même qu'un programme d'utilisation des loisirs.

Un rapport est présenté par M. Tournemain sur la jeunesse.

Mlle Renée, déléguée des Employés parisiens, parle de la question féminine.

La Commission coloniale présente son rapport sur les travailleurs coloniaux et insiste sur la situation des peuples opprimés. Une résolution est d'ailleurs votée en faveur des travailleurs coloniaux émettant un certain nombre de vœux conformes à la ligne du Parti.

EN BELGIQUE LE LEADER REXISTE M. DEGRELLE EST CONDAMNÉ POUR DIFFAMATION

Anvers, 29. — La deuxième chambre du Tribunal civil d'Anvers a rendu son jugement dans le procès intenté par M. Van Cauwelaert à M. Degrelle, chef du parti rexiste. M. Degrelle avait affirmé que le plaignant avait touché une commission de 63 817 fr sur un emprunt de cent millions de la ville d'Anvers. Dans son jugement, le tribunal souligne que l'assertion de M. Degrelle était d'autant plus grave que le plaignant était alors bourgmestre d'Anvers. Constatant que M. Degrelle n'a pu faire la preuve, le tribunal le condamne à 25.000 francs de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans onze journaux au choix du plaignant.

LA DISCUSSION du Budget au Sénat

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le budget du Travail

Le Sénat examine le budget du Travail. M. VALADIER, rapporteur indique que la commission a refusé toutes les créations d'emplois que réclamait le gouvernement, mais qu'il sera sans doute nécessaire de nommer des fonctionnaires nouveaux pour améliorer le contrôle des assurances privées.

Prochainement le Sénat poursuivra la discussion du projet de loi réformant la législation sur les accidents du travail. C'est là, déclare le rapporteur, une œuvre indispensable.

M. PORTMANN signale que des caisses d'assurances sociales continuent à ne pas rembourser les assurés soignés dans les maisons de santé.

M. GUERIN demande un assouplissement de la loi des 40 heures.

M. FEVRIER répond brièvement aux orateurs. Il déclare notamment que les contrôleurs feront appliquer la loi par les caisses d'assurances sociales. Le budget du travail est adopté.

Celui de la Santé Publique

M. DELTHIL développe son rapport sur le budget de la Santé publique. Il souligne que le nombre des assistés est sans cesse croissant, que trop souvent les communes supportent les charges d'assistance à la place des assurances sociales défaillantes.

Plusieurs orateurs interviennent. Le comte de BLOIS demande comment le gouvernement entend assurer le service normal des médecins dans les hôpitaux. Un médecin a été bloqué, ce matin, devant l'hôpital par un piquet de grève.

M. RUCART déclare qu'il va faire enquêter sur ce fait. Le gouvernement fera le nécessaire pour assurer le libre fonctionnement des services hospitaliers. M. Rucart se préoccupe aussi d'une meilleure coordination entre Assistance et Assurances.

Au chapitre 46 (école d'infirmières de service social, 3 millions), M. DORMANN propose une réduction de un million au nom de la commission de l'hygiène.

M. RUCART répond que l'augmentation du crédit est justifiée par l'augmentation du nombre des infirmières et visiteuses sociales.

M. DELTHIL prie M. Dormann de retirer son amendement, mais demande au ministre d'accepter le chiffre de la commission selon laquelle la réduction est de 500.000 francs seulement. L'amendement est retiré, mais M. RUCART fait toutes réserves sur la réduction opérée par la commission.

Le Sénat renvoie à la commission un amendement de M. LE GORGEU au chapitre de l'assistance aux vieillards et infirmes et tendant à réduire de 1.000 fr. à titre indicatif le crédit de 312 millions voté par la Chambre : l'an dernier le crédit était de 300 millions et M. LE GORGEU demande que le même chiffre soit rétabli.

La séance est suspendue à 13 h. 10.

Celui des Colonies

La séance est reprise à 15 h. 15, sous la présidence de M. Jeanneney. Le budget de la Santé publique étant provisoirement réservé, le Sénat aborde l'examen du budget des Colonies.

M. LANCIEN, rapporteur spécial, indique que les dépenses militaires inscrites au budget des colonies, ont augmenté. Il ne pouvait en être autrement dans l'état actuel du monde. Le conflit sino-japonais a rendu indispensable l'envoi en Chine de deux bataillons de marche pour renforcer les troupes françaises de Changhaï.

M. RIO attire l'attention du gouvernement sur la situation du port de Dakar. Les travaux de défense que le gouvernement avait promis d'entreprendre n'ont pas été effectués. Ils sont cependant indispensables.

M. MOUTET déclare que l'agitation antifrançaise dans nos possessions est des plus restreintes et que partout l'ordre a été maintenu. L'augmentation numérique des troupes de défense demandée a simplement pour but de renforcer la surveillance des frontières.

Depuis quelque temps, ajoute le rapporteur, notre immense et magnifique empire colonial est en proie à la crise d'aberration politique qui sévit un peu partout dans le monde. Des revendications exagérées sont présentées de toutes parts sans que les vrais responsables de l'agitation aient partout pu être identifiés et châtiés.

Le budget des colonies est adopté.

Celui de l'Agriculture

Le Sénat passe à la discussion du budget de l'Agriculture. Répondant à diverses interventions, M. JAUTEY dit que la caisse des calamités agricoles est à l'étude et répond aux diverses questions posées. La discussion générale est close.

Sur le chapitre relatif à la compensation douanière à la culture du lin, M. LE TROCQUER fait rétablir le crédit de 45 millions voté par la Chambre, mais la commission ramène ce crédit à 40 millions. Le budget de l'Agriculture est adopté.

Le Sénat aborde les chapitres réservés à la santé publique. M. LE GORGEU déclare que le gouvernement est prêt à aider les communes. Le budget de la Santé publique est adopté.

Séance suspendue à 19 h. 30. La séance doit reprendre, à 21 h. 20.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 30 décembre. — Soleil : Lever, 7 h. 46 ; coucher, 16 h. ; Lune : Lever, 5 h. 44 ; coucher, 14 h. 20. Aujourd'hui : Saint Roger. — Demain : Saint-Sylvestre.

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 29 décembre 1937, à 17 h. 30 : Baromètre : 771 mm. 5, sans changement depuis la veille, à 17 h. 30 ; Thermomètre : Fronde : — 1.7; Minima : — 1.6; Maxima : + 1.3 ; Etat hygrométrique : 94 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 17 h. 30 : 2 mm. 7 ; Direction du vent : Nord-Est ; Force : Assez fort ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : Couvert ; Prévisions pour aujourd'hui : Froid ; brumeux ; éclaircies.

Calendrier Historique

30 Décembre

1708. — La ville de Gand, alors au pouvoir de la France, ayant été assiégée par une armée anglo-hollandaise qui commandait Marlbrough, est réduite à capituler après une héroïque résistance.

1848. — Naissance, à la Roche-sur-Yon, dont le nom était alors Napoléon-Vendée, du poète Raoul Ponchon, doyen de l'Académie Goncourt. Il mourut, âgé de 89 ans, le 2 décembre 1937, à sept heures de temps de René Doumic, membre de l'Académie française.

1908. — Messine brûle toujours, malgré la pluie torrentielle qui ne cesse de tomber sur les ruines.

1916. — Le prince Youssoupoff, parent du tsar et Pourichkevitch assassinent Raspoutine, de son vrai nom Novy Gregori Effimovitch. Ce moujik inculte, s'imposant par son pouvoir magnétique, réussit à se donner la réputation d'un saint et à s'implanter comme dictateur occulte de la Russie. Il est prouvé que pendant la grande guerre, il fut l'instrument de l'Allemagne et des traîtres germanophiles ; cet aventurier sibérien, perdu de vices, est une des vies les plus incroyables dont l'histoire fasse mention.

1918. — Mort de Paul Marguerite, écrivain d'une vive sensibilité, romancier doué d'une délicatesse qui n'exclut pas la force.

1923. — A Paris, meurt le général Buat, chef d'Etat-Major de l'Armée.

L'AFFAIRE WEIDMANN

COLETTE TRICOT ET MILLION étaient au courant des assassinats de Jean de Koven et de Roger Leblond

Versailles, 29. — Au début de l'après-midi, Colette Tricot, la maîtresse de Roger Million, complice de Weidmann a été conduite dans le cabinet du juge d'instruction. Le magistrat a signifié à Colette que sa demande de mise en liberté provisoire était repoussée.

Le commissaire Delgay de la Police mobile a recueilli d'importantes déclarations du mari de Colette. Il en ressort que Colette et Million étaient parfaitement au courant des assassinats de Jean de Koven et de Roger Leblond. Une lettre de son mari saisie à Nantua dans les bagages de Colette ne laisse aucun doute.

La perquisition au domicile de M. Tricot à Houilles a permis de saisir des documents importants.

Les déclarations du mari de Colette

Versailles, 29. — M. Delgay, commissaire à la 1re brigade mobile, qui entendit hier longuement, à Paris, M. Henri Tricot, le mari de Colette, maîtresse de Roger Million, est venu rendre compte à M. Berry du résultat de ses investigations, desquelles il ressort nettement que Colette Tricot était bien aucourant des meurtres dont furent victimes Jean de Koven et Roger Leblond.

M. Tricot précisa même : « Un jour, ma femme me confia qu'elle se doutait, avec Roger Million, qu'Eugène Weidmann avait dû tuer Jean de Koven et alors que nous étions seuls dans la villa de La Celle-St-Cloud, nous avons fait des recherches pour retrouver le corps. Par hasard, nous sommes arrivés sous le perron. Nous avons gratté le sable avec nos mains et avons aperçu le sac à main de Jean de Koven. Nous avons alors replacé la terre et n'en avons rien dit à personne, afin de ne point être inquiétés pour cela ».

Comme on le voit, la déclaration faite par M. Henri Tricot démontre que sa femme, depuis le début de l'affaire a caché la vérité et qu'elle doit connaître bien des choses sur les agissements de la bande tragique.

Tricot, qui semble se compromettre affirme n'avoir jamais vu Weidmann

M. Delgay, a perquisitionné au domicile habituel de M. Henri Tricot, à Houilles, et a découvert une lettre non datée qu'adressait M. Tricot à sa femme. D'après le texte de cette lettre, il apparaît nettement que Collette Tricot était au courant de la fin tragique de l'artiste américaine et exprimait son appréhension vis-à-vis de la police.

Une deuxième perquisition fut effectuée au domicile des parents de Tricot, à Colombes, où le mari de Colette a une chambre. Mais là, les investigations policières n'ont donné aucun résultat.

Enfin, M. Tricot a explique comment sa femme était entrée en relations avec Jean Blanc et Roger Million.

« Mais jamais, a-t-il ajouté, je n'ai vu Weidmann ».

Prochaine confrontation entre Tricot, Million et Colette Tricot

Le magistrat instructeur va donc prochainement procéder à une confrontation entre le couple Million-Collet Tricot et le mari de cette dernière qui sont en contradiction sur toutes leurs déclarations.

En fin d'après-midi, M. Berry a reçu une lettre qu'avait adressée M. Henri Tricot à sa femme à l'hôtel de Nantua où elle s'était réfugiée avec son amant, Roger Million. Dans cette lettre M. Tricot assure à son épouse qu'elle n'avait aucune crainte à avoir pour les affaires en cours et qu'il irait voir M. X... (Weidmann), afin de s'arranger.

Demain M. Tricot sera entendu par le magistrat instructeur qui lui demandera de renouveler ses déclarations.

Le tueur aura, aujourd'hui, une entrevue avec sa mère

Versailles, 29. — La mère d'Eugène Weidmann est arrivée ce matin à Paris et s'est rendue chez Me Floriot, avocat à la Cour. La mère de l'assassin de la Celle Saint-Cloud voudrait avoir un entretien avec son fils et l'on croit savoir que M. Berry, juge d'instruction profitera de ce que demain jeudi dans l'après-midi il interrogera Weidmann pour lui permettre d'avoir une entrevue avec sa malheureuse mère. Cette entrevue promet d'être particulièrement émouvante.

D'autre part M. Berry a reçu du Laboratoire municipal le résultat de l'examen de l'appareil photo ayant appartenu à Miss Jean de Koven, examen d'où il ressort que les pellicules ne représentent que des vues du jardin de la Celle Saint-Cloud sur lesquelles on remarque tantôt Weidmann, tantôt Miss Jean de Koven.

« DÉDÉ ET DOUDOU », LES